



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

**COMPTE RENDU FORMATION SPECIALISEE (ex-CHSCT)
DU 16 NOVEMBRE 2023**

Une réunion de la Formation spécialisée s'est tenue le 16 novembre 2023 sous la Présidence de Mme DESBOIS.

La séance a débuté par la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales Solidaires, FO et CGT. Vous trouverez notre déclaration en pièce jointe.

La présidente a répondu à certains points des liminaires. Elle a indiqué que selon elle :

- GMBL: la DG est consciente d'avoir commis des erreurs (ex : absence de formulaire papier au début). Objectif : faire mieux pour la prochaine campagne et être plus à l'écoute du terrain

Prime GMBL : La directrice est consciente de l'insatisfaction de certains agents (SIE, EDR) exclus du périmètre de la prime. Elle indique avoir fait remonter à la DG la demande d'élargissement du périmètre MAIS elle indique n'avoir pas été entendue sur ce point. Pour FO, c'est inadmissible !

- Observatoire interne : elle partage le constat de dégradations de la situation des agents. Toutefois, elle réfute la pression mise sur les statistiques. Le point sur les indicateurs est peu mis sur la table lors des entretiens avec les chefs de service.

- Pont naturel du 10 mai : la directrice prend acte du mécontentement des agents sur le fait de ne pas accorder le pont du vendredi 10 mai.

1/ Approbation du PV du 03/07/2023

Une précision a été apportée : les travaux de mise en place d'une VMC à Lamballe pour atténuer les effets d'émission du RADON sont en cours.

Vote à l'unanimité de l'ensemble des organisations syndicales

2) Règlement intérieur du CSAL et de sa formation spécialisée

Les organisations syndicales ont proposé des aménagements au projet de règlement intérieur. Ces propositions d'aménagement seront transmises par voie écrite à la direction pour un vote en CSAL le 19/12/2023.

3/ Protection et sécurité des agents : présentation de la communication du Directeur général du 27 septembre 2023, actualité Vigipirate

Aucun exercice anti-intrusion ni autre dispositif n'est prévu pour le moment à la DGFIP.

S'agissant du déploiement de vigiles à l'entrée des centres des finances, aucune demande n'a pour l'instant été formulée par les chefs de service.

Pour les agents recevant du public en physique ou par téléphone, il est dorénavant possible de se présenter uniquement par son prénom ou un pseudonyme en cas de situation à risque.

Concernant la sécurité des bâtiments, nous avons rappelé que le remplacement des digicodes par un badge avait été évoqué durant la crise COVID. La directrice a indiqué qu'un projet dénommé ROSSIGNOL était à l'étude. Il s'agit de fournir aux agents une carte unique pour l'accès au site, badgeage et déverrouillage du PC. Aucune date de mise en place pour ce nouveau système n'est prévue.

4. Point budget et formation

Le budget est consommé intégralement. Malheureusement, le taux de participation à la formation « gestes qui sauvent » n'a pas atteint son objectif (64 % de places remplies seulement).

Intervention du Docteur Lorin de la Grandmaison:

Le médecin du travail a présenté la fiche des risques et son rapport d'activité. Ces documents nous seront transmis prochainement. Il a rappelé que tous les agents peuvent le saisir s'ils le souhaitent.

Concernant les demandes d'équipement, il a indiqué qu'il peut préconiser du matériel adapté (chaise de bureau, souris ergonomique, bureau électrique..) même en l'absence de pathologie dans un souci de prévention.

Néanmoins, l'attribution d'équipement n'est pas automatique. Cela relève de son avis médical. Le médecin du travail a indiqué qu'il n'attribue pas d'équipement pour satisfaire le simple confort des agents.

5. Présentation des RPS ; fiches accidents du travail et trajet ; exercice d'évacuation incendie

Dorénavant, la tolérance zéro sera appliquée. Ainsi, chaque collègue est encouragé à signaler toute agression ou tout comportement inadapté des usagers ou des collègues. Chaque fiche de signalement donnera lieu à une réponse proportionnelle.

L'administration pourra par suite porter plainte en lieu et place d'un agent si elle estime que la protection d'un de ses agents est en cause.

Courant 2024, une nouvelle procédure sera mise en place : SIGNALFiP. Les fiches de signalement seront dématérialisées via une application sur le portail RH de chaque agent.

Pour rappel, une nouvelle procédure d'évacuation incendie est désormais applicable. Le guide-file et le serre-file ne sont plus des agents identifiés : tous les agents présents peuvent endosser ces rôles. Les consignes vont être rappelées au cours des prochains exercices d'évacuation incendie.

6. questions diverses

→ Pour les journées des 2 et 3 novembre, il a été envoyé un message aux chefs de service pour leur demander d'étudier avec bienveillance les demandes d'autorisation d'absence pour les agents qui ne pouvaient ni télétravailler, ni se rendre sur leur lieu de travail.

→ Pour tous les agents dotés d'un ordinateur portable, il est préconisé d'emporter chaque jour son ordinateur. En effet, la Direction a indiqué que, dès lors qu'un agent est équipé pour télétravailler, il ne pourra pas bénéficier d'autorisation d'absence en cas d'intempérie (chute de neige, verglas, etc), mais seulement de facilités horaires.

→ Pour les frais de déplacement, une vive discussion s'est engagée concernant le message adressé aux agents le 8 novembre. Les consignes de la Direction vont au-delà des instructions du 7 août 2020 figurant sur Ulysse, qui elles-mêmes font référence au décret du 3 juillet 2006. En ce qui concerne le remboursement des frais de repas, l'agent devra produire un **justificatif daté du jour même de la mission**. Nous sommes pour le moins perplexes sur cette interprétation. Pour nous, ce sujet n'est pas clos.

Vos représentants FO Finances en Formation spécialisée :

Nicole BURLLOT (PCE SAINT BRIEUC) et Laurent LASSON (PCR P Côtes d'Armor) : titulaires
Matthieu PAUGAM (PCE) et FAVREAU Fanny (SDIF) : suppléants

Pour Force Ouvrière, améliorer la qualité de vie au travail c'est :
arrêter la suppression des postes, les restructurations
engager les recrutements nécessaires,
stabiliser les services,
reconnaître le caractère prioritaire de nos missions,
améliorer les conditions de travail,
améliorer le déroulement de carrière.